



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU CALVADOS

Caen, le **- 5 AOUT 2014**

Affaire suivie par : Michel Hagneré
Email : michel.hagnere@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.16.72

Le Préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Compte rendu de la réunion du comité de pilotage n° 3 du mercredi 9 juillet 2014 relatif au plan de prévention des risques littoraux « Dives - Orne » qui s'est tenue à la Préfecture du Calvados.

**P.J : Support de la présentation du comité de pilotage n° 3
Rapport de phase 1**

Étaient présents :

Monsieur Bobin	Secrétaire Général Préfecture du Calvados
Monsieur Hitier	Adjoint au Maire de Ouistreham
Monsieur Louis	Commune de Ouistreham
Monsieur Bernede	Commune de Ouistreham
Monsieur Greffin	Maire de Sallenelles
Monsieur Paz	Maire de Merville-Franceville
Monsieur Letorey	Maire de Varaville
Monsieur Ferette	Commune de Cabourg
Madame CRIEF	Adjointe au Maire de Cabourg
Monsieur Lecadet	Commune de Cabourg
Monsieur Mouraret	Maire Communes de Dives sur Mer
Monsieur Lelou	Commune de Dives sur Mer
Monsieur Biaudelle	Commune de Dives sur Mer
Monsieur Deshayes	Vice Président du SCOT Nord Pays d'Auge
Monsieur Bonnaffé	SCOT Nord Pays d'Auge
Monsieur Merlot	Caen Metropole
Monsieur Lecerf	Agglomération de Caen la Mer
Monsieur Laudrin	Agglomération de Caen la Mer
Monsieur Legrand	Communauté de communes Estuaire de la Dives
Monsieur Pay	Conseil Général du Calvados / Institution Interdépartemental du Bassin de L'Orne
Madame Lecluse	Institution Interdépartemental du Bassin de l'Orne
Monsieur Hubert	Ports Normands Associés
Madame Desruelles	DREAL Basse-Normandie / SRTN
Monsieur Dumartin	DDTM / SUDR
Monsieur Hagneré	DDTM / SUDR-PR
Monsieur Malbaux	DDTM / RT
Monsieur Morin	DDTM / RT
Madame Goguet	DDTM / SUDR
Madame Faïon	DDTM / SUDR
Madame Bolle	Bureau d'études IMDC
Monsieur De Schoesitter	Bureau d'études IMDC
Monsieur Rossetti	Bureau d'études Alp'Géorisques

Ce comité de pilotage a été réuni par monsieur le Secrétaire Général pour présenter les premiers résultats de la phase 2 de l'étude du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) « Dives – Orne » aux élus des collectivités concernées.

Introduction

Monsieur Dumartin introduit la réunion en rappelant les étapes antérieures du PPRL : ce comité de pilotage (COPIL) est le troisième depuis le lancement de la procédure d'élaboration du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) « Dives - Orne ». Un premier COPIL s'est tenu en juillet 2013 puis un deuxième en janvier 2014 (présentation de la première phase de l'étude). Monsieur Hagneré précise que les élus recevront courant juillet le rapport de phase 1.

Monsieur Dumartin replace le PPRL dans son contexte en soulignant sa vocation réglementaire et son caractère de servitude d'utilité publique qui s'imposera aux documents d'urbanisme.

Monsieur Dumartin passe la parole à Madame Bolle pour la présentation des résultats des premières étapes de la phase 2 de l'étude.

Présentation par les bureaux d'études

La présentation est assurée par Annelies Bolle et Philippe de Schoesitter (IMDC). Elle s'appuie sur un diaporama annexé à ce compte rendu.

La première partie de la présentation porte sur la définition de l'événement de référence pour le PPRL. Les analyses statistiques destinées à définir les couples de référence niveau marin – houle de période de retour centennale et leurs résultats sont présentés ainsi qu'une comparaison de ceux-ci avec les données relatives aux tempêtes historiques.

Diverses questions sont soulevées durant la présentation :

Monsieur le Maire de Varaville et Monsieur Louis (Ouistreham) interrogent le bureau d'études sur le niveau de représentativité des données marégraphiques du Havre et du point anemoc au large utilisés pour la zone Dives – Orne.

Monsieur de Schoesitter expose les raisons de ce choix technique et notamment la nécessité de disposer de longues séries temporelles de mesures pour la mise en œuvre des méthodes statistiques. Le point « ANEMOC » retenu au large, moins sensible à des variations locales liées à la proximité de la côte est plus fiable et présente moins d'incertitudes, sources d'erreurs. A partir de ce point, une extrapolation sera réalisée pour déterminer le niveau de référence à la côte.

Monsieur le Maire de Dives sur Mer souhaite savoir comment les phénomènes au large sont extrapolés à la côte et pose la question de la validité des modèles de houle qui seront mis en œuvre pour définir les conditions de mer (hauteur et houles) à la côte.

Monsieur de Schoesitter souligne que le modèle mis en œuvre pour extrapoler les phénomènes du large vers la côte sera calé et intégrera l'ensemble des données disponibles tant au large qu'à proximité de la côte.

Les membres du COPIL se sont interrogés sur la validité et la méthodologie d'élaboration des cartes de hauteur produites par le SHOM.

Madame Bolle résume la méthode d'élaboration de ces cartes et souligne que la méthodologie utilisée est disponible sur le site internet du SHOM mais que les données exploitées ne sont en revanche pas toutes disponibles.

La question suivante a permis d'aborder les notions de surcotes liées à la prise en compte du réchauffement climatique.

M. de Schoesitter précise que les surcotes sont appliquées suivant les recommandations du guide méthodologique pour l'élaboration des PPRL :

- 20 cm sont ajoutés au niveau marin centennal pour le scénario de référence ;
- 60 cm sont ajoutés au niveau marin centennal pour le scénario à horizon 100 ans (soit 40 cm par rapport au scénario de référence).

La seconde partie de la présentation porte sur la suite des études techniques :

- Modélisation de la propagation des phénomènes de référence vers la terre ;
- Modélisation des ouvrages et des cordons dunaires pour évaluer les risques de rupture et de surverse ;
- Définition des brèches qui doivent être intégrées à la modélisation de submersion. La cartographie des aléas qui s'appuiera sur cette modélisation, constituera l'aboutissement d'une phase importante du PPRL.

À l'issue de la seconde partie de la présentation, monsieur Dumartin insiste sur l'importance des hypothèses de brèches dans la modélisation de submersion et donc sur la nécessité d'une concertation active autour de cette question lorsque ces hypothèses auront été établies par IMDC et validées par la DDTM 14.

Questions diverses

Plusieurs questions non liées aux éléments présentés sont soulevées durant la première partie de la présentation. Le principal point abordé est ***la pertinence de la prescription d'un PPRL sur les communes du secteur Dives – Orne***. Cette prescription est remise en cause notamment du fait de l'absence de dégâts significatifs par le passé.

Monsieur Dumartin rappelle que le contexte topographique est défavorable (zones basses étendues à l'arrière du cordon dunaire) et que cette configuration a été mise en évidence par les cartes du porter à connaissance (PAC). Le PPRL permettra de préciser l'aléa dans ces zones en intégrant la dynamique des phénomènes.

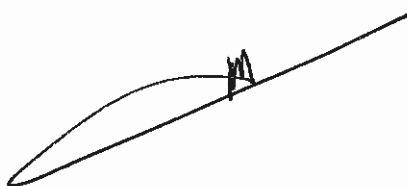
Conclusion

En conclusion, monsieur Hagneré présente les prochaines étapes de l'élaboration du PPRL :

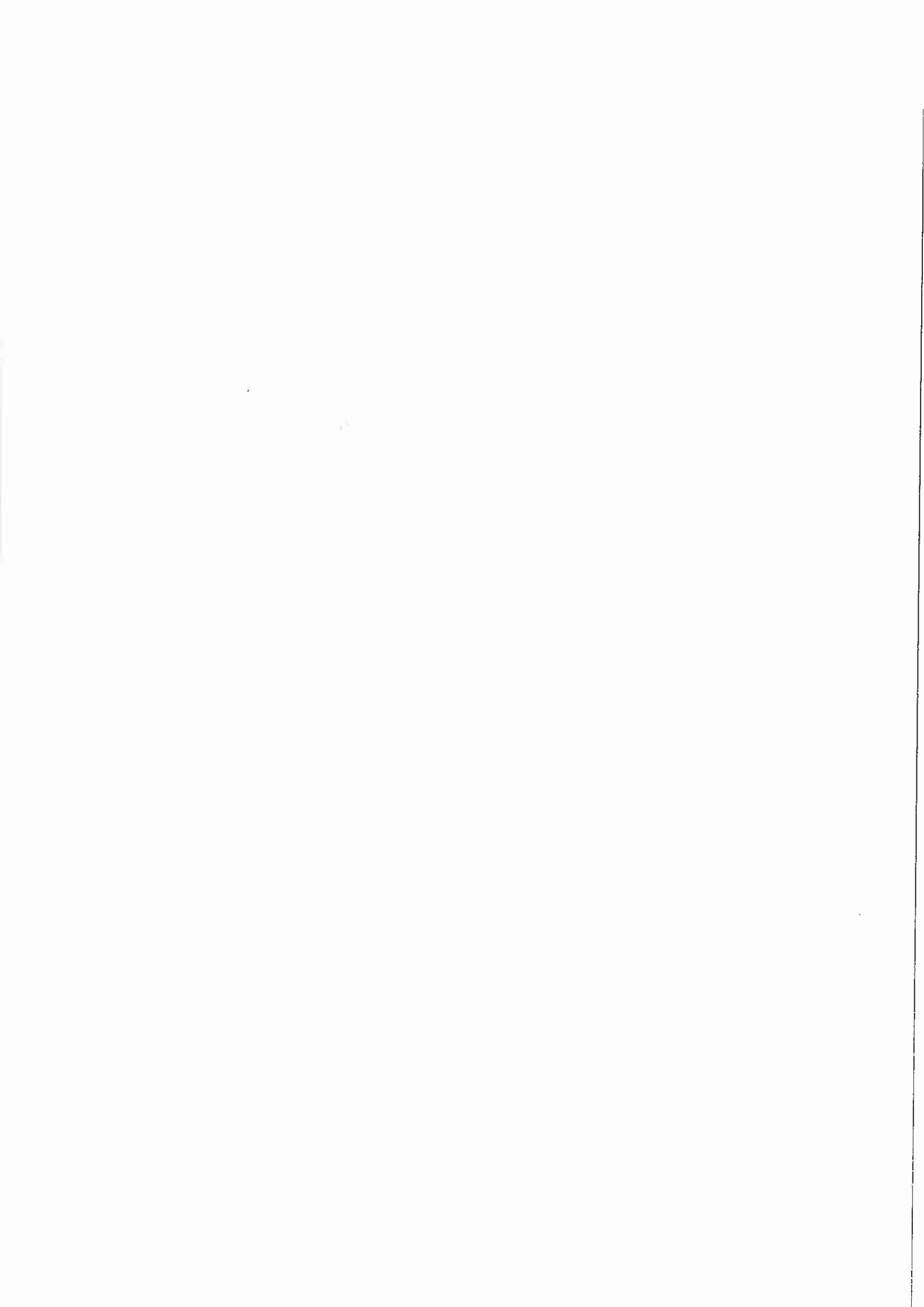
1. Le bureau d'étude définira et proposera des hypothèses de brèche aux services de l'État. Ces hypothèses auront une incidence importante pour la modélisation des phénomènes de submersion et par conséquent sur les cartes d'aléa submersion. La concertation autour de cet aspect est essentielle et la DDTM consultera (automne) les communes sur ces propositions avant leur validation.
2. Dès que les différentes hypothèses auront été arrêtées, la modélisation de la submersion et la cartographie de l'aléa pourront être réalisés (présentation de ces éléments premier trimestre 2015).
3. La cartographie des enjeux sera ensuite élaborée dans les périmètres exposés aux aléas.
4. L'année 2015 sera consacrée à l'élaboration du zonage réglementaire et du règlement puis au lancement des procédures officielles de consultation.

Monsieur Dumartin précise que le périmètre de la modélisation a été étendu sur l'estuaire de l'Orne de Ouistreham à Caen pour mieux prendre en compte les spécificités de la zone (notamment les problèmes liés aux aménagements sur le canal et l'Orne) et que cette extension nécessite la collecte de nouvelles données. Il demande aux élus et aux représentants des organismes concernés (PNA, SMLCI, etc.) de collaborer à cette collecte.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate mark.

Jean-Bernard BOBIN



Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes de :
 - ✓ HERMANVILLE-SUR-MER
 - ✓ COLLEVILLE-MONTGOMERY
 - ✓ OUISTREHAM
 - ✓ SALLENELLES
 - ✓ MERVILLE-FRANCEVILLE
 - ✓ VARAVILLE
 - ✓ CABOURG
 - ✓ DIVES-SUR-MER

- Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados
- Monsieur le Président de l'agglomération Caen La Mer
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Cabalor
- Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Estuaire de la Dives
- Monsieur le Président du syndicat mixte Caen Métropole
- Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT Nord Pays d'Auge
- Monsieur le Président du syndicat mixte de lutte de contre les inondations
- Monsieur le Président du syndicat intercommunal Dives sur Mer / Périers en Auge pour la lutte contre les eaux
- Monsieur le Président du syndicat mixte Régional Ports Normands Associés
- Monsieur le Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne
- Monsieur le Délégué de la Délégation de Normandie du Conservatoire du Littoral
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Calvados
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie
- Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados